

Rapport d'activité de l'association Act Up-Paris pour l'année 2024



1/ Rapport moral du représentant légal d'Act Up-Paris.

Coalition = Pouvoir.

L'association Act Up-Paris a toujours été une actrice centrale de la lutte contre le VIH/sida.

35 ans après, nous sommes toujours là et plus que jamais essentielleS à cette lutte. Notre activité intègre l'analyse des problématiques socio-politiques. Pour lutter contre tous les dynamiques discriminatoires qui font le lit des épidémies. Nous sommes sur tous les terrains. Les discriminations, les barrières politiques structurelles, les freins institutionnels, parfois.

Comme chaque année, en 2024, il nous a fallu rester vigilantEs, en regardant avec une extrême attention les mécanismes à l'œuvre, nombreux, parfois complexes et avons tâché de débloquer ces verrous.

Comme chaque année, nous avons accompagné des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) avec la « Permanence Droits Sociaux » et assuré un accompagnement au plus proche des vécus, parfois complexes.

Comme chaque année, nous avons informé sur les dynamiques de l'épidémie, sur les solutions multiples à trouver pour enfin atteindre la « fin du sida ». Certaines sont déjà là, sur le point d'être effectives. La lutte contre le sida, c'est aussi se soucier des personnes séronégatives au VIH qui, elles aussi, ont besoin de trouver les ressources pour se protéger. Elles ont besoin d'informations justes, compréhensibles pour réduire les risques de transmission.

Cette lutte, ne serait rien sans l'expertise de nos militantEs, sans leur acharnement à aller chercher des solutions. Ce travail ne serait rien sans l'implication et les connaissances profondes de nos salariéEs.

Ce rapport d'activité 2024, basé sur les deux piliers d'Act Up-Paris, la prévention et la permanence Droits Sociaux, sont ici en annexe pour faire état de la situation et de notre travail.

2024 a été une année charnière pour regarder avec attention le changement de paradigme qui rebat les cartes dans un contexte politique très instable. Nous accompagnerons ces évolutions, notamment les politiques mises en place autour de la vaste question de la santé sexuelle.

Cette année aura été émaillée par quelques difficultés internes, ne nous le cachons pas. Nous restons néanmoins concentréEs, fermes sur les combats à mener et sûrEs de nos connaissances.

Notre force reste la coalition avec les autres structures de la lutte contre le VIH, avec tout nos partenaires fidèles.

Arlindo Constantino, président d'Act Up-Paris.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arlindo Constantino".

RAPPORT D'ACTIVITÉ - PRÉVENTION

NOTRE ACTIVITÉ EN 2024

Les actions de prévention d'Act Up-Paris ont été coordonnées comme les années précédentes par Marc-Antoine Bartoli, salarié en charge de la coordination prévention, dans le périmètre de la commission prévention. Cette commission s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année, réunissant en moyenne trois militantEs bénévoles par réunion.

Ces réunions ont permis d'assurer le suivi des projets en cours, d'organiser la réponse aux sollicitations reçues (tenue de stands de prévention, contributions diverses, partenariats, partages d'expertise, etc.) et de mener une veille régulière sur des thématiques prioritaires telles que l'épidémiologie du VIH, l'accès au dépistage, l'éducation à la sexualité via l'EVARS, la PrEP orale et injectable, le chemsex ou encore la santé sexuelle et mentale des personnes LGBTQIA+. Cette veille alimente notamment les publications du site REACTUP.fr et le positionnement d'Act Up-Paris.

L'implication du coordinateur prévention dans la gestion de la commission et du site REACTUP.fr a permis un suivi régulier des dossiers. Il a été appuyé par Hugues Fischer, contributeur historique de REACTUP.fr, également membre du Conseil national du sida (CNS) et du TRT-5 CHV, qui continue à apporter un appui technique et à produire des articles.

Le maintien et le développement du projet REACTUP.fr ont représenté un axe important de travail en 2024, tant sur l'animation éditoriale du site que sur la mise à jour de certains dossiers et éléments du glossaire. La réalisation des bulletins trimestriels ayant été mise en pause dans l'attente de financements.

Une année marquée par des difficultés internes

L'année 2024 a toutefois été marquée par un contexte interne difficile, qui a fortement pesé sur l'activité de la commission. La baisse de régularité des Réunions Hebdomadaires (RH) a réduit la mobilisation militante, augmentant mécaniquement la charge de travail du coordinateur prévention. Par ailleurs, l'attitude du Conseil d'Administration face aux tensions internes n'a pas permis de désamorcer certaines situations, fragilisant notamment un projet de campagne de prévention et démobilisant les personnes investies sur ce chantier.

Ces difficultés ont eu pour conséquence une nette baisse de la mobilisation militante au sein de la commission, dans un climat interne dégradé. Néanmoins, une dynamique positive semble amorcée depuis décembre 2024, avec l'arrivée d'une nouvelle présidence porteuse d'une énergie renouvelée. Cette relance sera détaillée dans les perspectives 2025-2026.

Un travail de veille au cœur de l'action

La Commission Prévention s'appuie sur une veille scientifique continue, nourrie de sources de première main, qui alimente nos analyses, nos prises de position et nos outils de plaidoyer, souvent

en anticipation des données d'observation épidémiologiques disponibles. Cette activité s'appuie également sur la connaissance fine des réalités vécues par les communautés pédé, gay, lesbienne, trans et queer, portée par les militantEs d'Act Up-Paris et les personnes invitées à participer aux travaux de la commission.

La participation d'Act Up-Paris à des événements scientifiques constitue un levier important pour cette veille. Nous pouvons citer la CROI, les conférences IST-PrEP-Santé sexuelle, la AIDS 2024 à Munich, le forum du TRT-5 CHV, le traditionnel congrès de la SFLS, ou encore les rencontres interassociatives. Toutefois, le manque de financements et la baisse des aides publiques rendent l'accès à certains de ces rendez-vous de plus en plus difficiles et nous amène à faire des choix.

Sujets marquants en 2024

Plusieurs sujets ont retenu particulièrement l'attention de la commission :

- le chemsex ;
- la transmission des savoirs expérientiels, du VIH au COVID ;
- l'arrivée prochaine de la PrEP injectable sur le marché français ;
- le traitement des IST en post-exposition (Doxycycline, Doxyvac) ;
- la vaccination contre le HPV chez les jeunes ;
- la veille continue sur le Mpox ;
- l'annonce de deux nouvelles rémissions du VIH (portant à six le nombre de cas documentés dans le monde depuis 2008) ;
- l'accès au dépistage en Île-de-France : problématiques et mobilisation associative ;
- les enjeux persistants d'accès au traitement post-exposition (TPE).

NOS ACTIONS

> 11 tables de prévention en 2024

Ces tables nous permettent de maintenir le lien avec le terrain et d'être présent là où on nous sollicite. Nous mettons à disposition du matériel de prévention (capotes internes et externes, gel lubrifiant, autotest-VIH...), de la documentation, des supports d'information (flyers, stickers...) en plus du merchandising au profit de l'association. L'ensemble des militantEs d'Act Up-Paris y sont les bienvenuEs.

Sidragtion (bar A la Folie) : 27 janvier

Musée de Strasbourg (dans le cadre de l'exposition *Aux temps du sida*) : 3 février

Intervention au Lycée Pierre-Gilles de Gennes : 5 mars

Festival Dramagouines (Cité Fertile) : 27-28 avril

Festival Arc-en-Ciel de l'Inalco : 14 mai

Jeudi OK : 30 mai

Village santé de la Marche des Fiertés de Paris : 29 juin

Festival Jerk Off : 29 septembre, soirée de clôture au Sample

Stand de prévention AUP à l'hôpital Louis Mourier de Colombes : 28 novembre

Intervention AUP Lycée Pierre-Gilles de Gennes : 29 novembre

Soirée archHIV chapel (FAWA WAFA) : 12 décembre

> Distribution de préservatifs aux travailleuses du sexe chinoises du quartier de Belleville

Cette action a lieu deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, au local d'Act Up-Paris depuis quelques années déjà. Elle est maintenant articulée avec le collectif Les Roses d'Acier qui organisent des cours de traduction et d'apprentissage du français, des ateliers et des moments d'échanges au local. Malgré la barrière de la langue, nous avons construit un rapport de confiance avec cette communauté et notre local permet d'être un point d'accueil, de rencontre et d'échanges. Cependant, la gestion du stock de préservatifs externes reste un point que nous devons mieux penser.

> TROD

Cette action peine encore à se mettre en place... mais nous ne baissions pas les bras ! Les discussions engagées en 2023 avec le Centre LGBTQI+ d'Île-de-France n'ont finalement pas abouti. L'arrivée d'un nouveau bureau au Centre n'a pas permis de clarifier les possibilités d'y mener des actions de prévention et de dépistage rapide. À cela s'est ajoutée la réception tardive de la subvention de l'ARS Île-de-France, qui a néanmoins permis de financer l'achat du matériel nécessaire au dépistage.

Nous prévoyons donc de démarrer les TROD dans les locaux d'Act Up-Paris au début de l'année 2025.

Nous savons que le dépistage communautaire permet de toucher des personnes parfois éloignées du soin ou qui ne pensent pas à se faire dépister régulièrement. Les modalités de mise en œuvre sont donc essentielles pour garantir la qualité de cette action.



> Campagne de prévention JOUIR=VIVRE

Dans la continuité de notre campagne de 2022, qui avait abouti à la création de supports papier en collaboration avec l'artiste Smith et reçu d'excellents retours, nous avons choisi en 2024 de concevoir une nouvelle campagne, cette fois au format vidéo, avec le soutien financier de la Direction Générale de la Santé (DGS). Intitulée JOUIR = VIVRE, elle s'articule autour de quatre capsules, chacune dédiée à un outil de prévention : PrEP, TPE, TasP et dépistage. Pour porter ces messages, quatre artistes aux regards singuliers et complémentaires ont été mobilisésEs.

Cette campagne est née d'un double constat. D'une part, les campagnes de prévention restent trop rares, souvent datées, voire inefficaces. D'autre part, depuis la loi santé de 2016 et la création de Santé publique France, nous observons une disparition progressive de ces campagnes dans l'espace public, en particulier en dehors du mois de décembre, et ce en raison de la baisse des budgets alloués.

Fidèle à son histoire, Act Up-Paris revendique une prévention visible, percutante et ancrée dans nos communautés. Depuis ses débuts, notre association a toujours affirmé que nos vies valent mieux que les logiques de « marketing social ». C'est pourquoi nous continuons à produire nos propres représentations, à partir de nos réalités.

Lancée à l'occasion du Mois des Fiertés 2024, la campagne JOUIR = VIVRE est une œuvre

collective créée par et pour la communauté LGBTQIA+. Elle vise à rendre visibles et accessibles les outils de prévention contre le VIH et les IST. Les capsules, réalisées par Elsa Aloisio, Romy Alizée, Smith, Nicholas Clary Bournat et Iris van der Tol, ont été diffusées sur Instagram (19,7k abonnéEs), YouTube (533 abonnéEs), Facebook, Twitter ainsi qu'en salles de cinéma.

Données de diffusion (au 26 mars 2025) :

- **Instagram :**

- Capsule TasP : 6 288 vues / 193 likes
- Capsule PrEP : 6 689 vues / 180 likes
- Capsule TPE : 7 313 vues / 252 likes
- Capsule Dépistage : 5 478 vues / 197 likes

Total : 25 768 vues

- **YouTube :**

- Capsule TasP : 323 vues / 9 likes
- Capsule PrEP : 235 vues / 11 likes
- Capsule TPE : 545 vues / 19 likes
- Capsule Dépistage : 1 273 vues / 11 likes

Total : 2 376 vues

- **Cinéma** (du 26 juin pour 15 jours) :

Diffusion dans six salles parisiennes : *Luminor, Le Brady, Le Grand Rex, L'Archipel, Les 7 Parnassiens, Les 3 Luxembourg.*

Bilan

Avec un ratio vues/abonnéEs satisfaisant sur nos réseaux sociaux et YouTube, la campagne a atteint ses objectifs de visibilité. Ce succès nous encourage à prolonger sa diffusion en 2025, et à explorer de nouveaux canaux, tant le besoin de relayer des messages de prévention reste urgent et constant. Le contenu des capsules demeure légitime, pertinent et mobilisateur.

> Article COVID Long et VIH

En juillet 2024, nous avons publié en partenariat avec Winslow Santé Publique un article de fond intitulé « *65 millions de COVID long - et ça continue* », pour dresser un état des lieux critique de la recherche et des politiques publiques sur le COVID long, quatre ans et demi après le début de la pandémie.

Cette publication s'inscrit dans la continuité de notre travail pour faire émerger une nouvelle génération d'activistes de la santé publique : Act Up-Paris a joué un rôle moteur dans l'activisation de WSP, un collectif qui prolonge nos combats, nos méthodes et nos exigences. En soutenant leur structuration, nous avons contribué à transmettre une culture de lutte issue de l'épidémie de VIH-Sida, pour faire face aux nouvelles formes d'indifférence politique et de violence sanitaire. Ce texte, largement relayé sur les réseaux sociaux, a marqué une étape dans la politisation du COVID long en France et dans la reconnaissance du rôle central des associations dans la défense de la santé publique.

Notre mobilisation s'appuie sur un constat accablant : plus de 65 millions de personnes dans le monde souffrent de COVID long, une pathologie post-infectieuse persistante et souvent invalidante, touchant les systèmes neurologique, cardiovasculaire, métabolique et immunitaire. Pourtant, la recherche avance lentement, les moyens manquent et les patients restent largement abandonnés.

Nous dénonçons dans cet article la disparition progressive des mesures de prévention (tests gratuits, masques, ventilation, vaccination), ainsi que l'absence de volonté politique pour comprendre et traiter cette maladie. **Comme dans la crise du sida, les personnes concernées sont ignorées, et les associations doivent une fois encore suppléer aux défaillances des institutions.**

Nous y réitérons nos revendications claires et urgentes :

- Retour du port du masque FFP2 obligatoire dans les lieux de soins ;
- Gratuité des tests PCR pour toutes et tous ;
- Accès facilité à la vaccination, y compris pour les enfants dès 6 mois ;
- Généralisation de la ventilation et des purificateurs d'air dans les lieux clos ;
- Financement de recherches publiques sur les mécanismes du COVID long ;
- Participation active des malades à la recherche et à l'élaboration des politiques de santé.

Ce texte s'inscrit dans la continuité de notre engagement pour une réponse communautaire et structurée aux crises sanitaires, fidèle à notre histoire face au VIH : **refuser l'oubli, exiger la reconnaissance, organiser la colère.**

> Chemsex

La page dédiée au chemsex, créée en fin d'année sur le site d'Act Up-Paris, constitue une ressource essentielle en matière de prévention, de réduction des risques et de plaidoyer politique. Elle s'adresse principalement aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) ainsi qu'aux personnes LGBTQIA+ concernées par cette pratique.

Régulièrement mise à jour pour répondre aux besoins exprimés par les personnes concernées, cette page centralise des ressources fiables sur le chemsex, des messages de réduction des risques et des dommages (RdRD), ainsi que des réflexions politiques sur l'usage de substances dans les contextes festifs et sexuels des sociabilités LGBTQIA+. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de soin communautaire, de santé sexuelle, d'information et de prévention adaptée aux réalités vécues. Elle a notamment été mentionnée comme ressource de référence dans l'AgendaQ, guide culturel et militant LGBTQIA+.

Un support de communication a été réalisé pour les réseaux sociaux afin de promouvoir cette page. Conçu en collaboration avec Marc Turlan (photographie) et Gaël Lapasset (graphisme), il prendra la forme d'une affiche imprimée que nous diffuserons l'année prochaine lors de nos interventions.

Dans le même temps, en octobre, Act Up-Paris a été sollicité par *Libération* pour réagir à « l'affaire Kerbrat », du nom du député Andy Kerbrat, interpellé le 17 octobre 2024 dans le 18^e arrondissement de Paris alors qu'il achetait de la 3-MMC. Cette sollicitation a donné lieu à la publication, en décembre, d'une tribune réaffirmant nos revendications de longue date : lutter contre la répression des usagerEs de drogues, défendre leurs droits et soutenir un accompagnement non-moralisateur des personnes qui consomment des produits psychoactifs, que ce soit dans un cadre sexuel, festif ou récréatif.



REACTUP

Le projet REACTUP.fr, mis en œuvre par Act Up-Paris en 2009 et proposé à nos financeurs, est celui d'un ensemble d'outils de communication organisés autour d'un site internet destiné à développer une nouvelle approche de prévention du VIH-Sida, des Hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) à destination du public gay, que nous avons étendu aux personnes LGBTQIA+.

Son originalité réside dans la réponse que ce projet apporte face au constat que de nombreuses idées fausses ou préconçues circulent dans la communauté LGBTQIA+ comme ailleurs au sujet de l'épidémie de Sida, de la transmission du VIH et les manières de s'en protéger de nature à fausser la perception des risques et les comportements adoptés par les personnes LGBTQIA+ dont il résulte en partie au moins la difficulté du contrôle de l'épidémie. Notre perception de ces phénomènes est basée sur un outil classique et bien maîtrisé à Act Up-Paris, celui de la veille et de la collecte permanente d'information scientifique de première main susceptible de guider nos options et nos discours avec une certaine anticipation par rapport aux données d'observation épidémiologiques disponibles. Mais elle résulte aussi de la connaissance des différents milieux LGBTQIA+ que possèdent les militantEs et les personnes qui participent au projet.

Comme nous l'avons réalisé dans le domaine thérapeutique, nous avons donc formulé l'équivalent de l'empowerment des séropositifs appliqué à la prévention : l'information communautaire à partir des données de la science en les rendant accessibles par des outils de communication.

Les bulletins

Le bulletin imprimé de REACTUP.fr a été introduit fin 2011 afin de promouvoir le site internet de manière ciblée tout en procurant un contenu utile d'information sur la prévention du VIH, des hépatites et des IST. Il est constitué d'une feuille au format A2 pliée en trois dans les deux sens dont il résulte un petit document de 20x13,5 cm facilement empoché présentant un neuvième de chaque face de la feuille. Le côté pile contient l'identification du numéro, les titres, l'éditorial ainsi qu'une sélection d'articles choisis parmi les publications en ligne sur le site internet, le plus souvent selon une thématique donnée. Le côté face est une affiche de prévention pouvant être réalisée par unE artiste, unE photographe ou unE illustrateurICE.

Initialement produit à 6000 exemplaires, il est désormais produit à 3000 exemplaires grâce à deux partenaires, une maquettiste et un imprimeur. Tous deux sont des partenaires traditionnels de notre association. La diffusion se fait d'une part grâce à un partenariat avec ENIPSE dans le réseau des établissements affiliés au SNEG d'Ile-de-France, d'autre part sous forme d'un envoi postal dans tous les centres LGBTQI+ de France, dans une sélection de CeGIDD ayant répondu favorablement à une sollicitation de distribution, à diverses associations, collectifs ou partenaires qui souhaitent le distribuer. Il est également disponible au local d'Act Up-Paris et distribué lors des événements que l'association organise ou en réponse à des demandes ponctuelles. Enfin, il sert de document d'information thématique pour toutes les actions de prévention sur le terrain que l'association organise tout au long de l'année.

Les bulletins produits ne sont pas que des documents promotionnels du site. Ils sont aussi des outils utiles au travail de prévention mené par Act Up-Paris.

Cette année 2024, il n'y a pas eu de bulletin faute de financements suffisants et de militantEs impliqués pour les raisons évoquées un peu plus haut. Néanmoins, nous comptons rattraper le retard en 2025.

Le site internet

L'activité éditoriale de REACTUP s'est poursuivie, bien que ralentie par l'absence de soutien structurel et une fragilisation du suivi rédactionnel. Malgré ce contexte, nous avons maintenu un effort de publication autour de comptes-rendus de la CROI et de la mise à jour d'outils importants du site, notamment le glossaire, véritable porte d'entrée vers certains de nos contenus.

Publications de l'année

Rubrique	Thème	Titre	Bulletin	Auteur	Date	
1	Dépêche	Prévention	Les violences sexuelles chez les gays : Friction Magazine propose d'en parler		Marc-Antoine Bartoli	02.03.2024
2	Article	Recherche	CROI 2024 à Denver, Colorado		La rédaction	11.03.2024
3	Article	Recherche	CROI 2024, les plénières - première partie		HFischer	19.03.2024
4	Article	Recherche	CROI 2024, les plénières - deuxième partie		HFischer	19.03.2024
5	Article	Recherche	CROI 2024, morceaux choisis		HFischer	01.04.2024
6	Points de vue	--	Bâtir sa prévention seul : un héritage pédé		La rédaction Maxime Lavalle	16.04.2024

Compte tenu de l'apport indéniable d'actualité et de données, la publication de comptes-rendus de grandes conférences internationales, telles que la CROI, qui abordent les sujets qui intéressent nos thématiques de manière approfondie constituent des rendez-vous importants de l'année. Ces événements permettent de partager des données de pointe et des analyses en lien direct avec nos priorités communautaires. En parallèle, une réflexion a été amorcée en Commission Prévention pour identifier de nouvelles thématiques prioritaires à suivre et relancer la dynamique éditoriale du site.

Fréquentation du site (du 15/03 au 31/12)

Depuis le 15 mars 2024, nous utilisons un nouvel outil de mesure d'audience certifié par la CNIL, garantissant le respect des standards de sécurité. Ce cadre exclut par défaut la collecte de données genrées ou liées à l'âge. Un incident technique en octobre a également affecté les données de fréquentation.

En bref :

- **18 360 visites pour 22 639 pages vues**
- **69,7 %** des visites depuis un smartphone ; **24,5 %** depuis un ordinateur
- **Principales origines géographiques :**
 - France : 12 422 (dont 5 416 en Île-de-France)
 - Algérie : 563
 - Belgique : 544
 - Maroc : 452
 - États-Unis : 427

Pour affiner notre connaissance du lectorat et pour mieux répondre à leurs attentes, nous envisageons de mettre en place un questionnaire complémentaire en 2025.

MANDATS ET CONTRIBUTIONS

> Représentation d'Act Up-Paris au TRT-5 CHV

Depuis décembre 2021, notre salarié en charge de la coordination prévention y représente l'association aux côtés d'Hugues Fischer. Le collectif TRT-5 CHV, créé en 1992, regroupe à ce jour 9 associations de lutte contre le VIH-Sida et/ou les hépatites, qu'il s'agisse d'organisations nationales ou implantées en région. Il permet de suivre des sujets d'actualité sur la recherche thérapeutique et biomédicale, sur l'accès aux traitements, de croiser nos avis et de mettre en commun nos expertises techniques.

Améliorer l'accès au Traitement Post-Exposition

Dans la continuité de l'appel à témoignages lancé en 2021, le collectif TRT-5 CHV a poursuivi ses travaux sur le TPE en mettant en place un groupe de travail ayant pour objectif la création d'un Observatoire sur les refus et les renoncements au TPE articulé avec la plateforme Sexpoz. Il s'est appuyé sur l'expertise des membres du collectif et sur celle d'intervenantEs externes.

Les refus et renoncements sont définis ainsi : rencontre d'obstacles engendrant un découragement et un abandon d'initiation ou de poursuite d'un TPE dans des situations où ce dernier pourrait être indiqué dans les 48h. Les erreurs de prescription ou de dispensation ainsi que les refus motivés par des raisons médicales sont à ce titre exclues.

Le groupe de travail Observatoire des refus et renoncements au TPE a rappelé dans sa note de cadrage que « *l'étude QualiPEP sur le recours au Traitement Post-Exposition contre le VIH/Sida (2016), des remontées associatives et l'Appel à témoignages lancé par notre collectif en 2021 ont visibilisé les obstacles à l'accès au TPE. A l'issue du lancement de notre appel à témoignage, le Collectif a souhaité que le recueil des situations de refus et de renoncement au TPE puisse être pérennisé.* ».

Objectifs de l'Observatoire :

- permettre la diffusion de bonnes pratiques auprès du personnel soignant et au sein des établissements participant à sa délivrance, afin que les pratiques qui y ont cours ne constituent plus de motifs de refus ou de renoncement ;
- exercer une pression sur le ministère de la Santé, afin de favoriser une mise en œuvre rapide des recommandations.

Le collectif prévoyait initialement de lancer l'Observatoire en septembre ou octobre 2023, mais après un premier report en 2024, le lancement a finalement été reprogrammé pour 2025 avec un temps de présentation de l'outil aux associatifs.

PrEP injectable

La commercialisation d'APRETUDE (cabotégravir injectable tous les deux mois) sur le marché français est annoncée pour 2025. Ce que nous savons déjà c'est qu'elle représente une alternative intéressante à la PrEP orale pour un certain nombre de personnes. Notre coordinateur prévention suit les travaux au sein du collectif avec notamment la problématique de son accessibilité pour les personnes en insuffisance rénale, avant la mise sur le marché du produit, dans le cadre d'une prise en charge dérogatoire de la CNAM.

La surveillance épidémiologique

Depuis plusieurs années, la surveillance épidémiologique du VIH, des IST et des Hépatites virales n'est plus en mesure de fournir des données robustes dont les raisons sont multiples. L'année 2023 a été marquée par des publications, traité sous l'angle de la déclaration obligatoire dans un avis suivi de recommandations du Conseil National du Sida, et abordé dans le rapport de l'IGAS *Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle*. Dans ce contexte, peu après avoir exprimé publiquement ses inquiétudes sur un recul progressif dont il était témoin, le TRT-5 CHV a

actualisé ses connaissances via la rencontre de biologistes, d'épidémiologistes, de Santé publique France (SPF) et du CNS. Le collectif l'explique très clairement dans son rapport d'activité : *En 2024, le collectif a mis à profit ses connaissances pour répondre aux questions du Journal du sida en marge de la rédaction d'un article au titre évocateur* : « *Le suivi épidémiologique du VIH pris en défaut* ». Le TRT-5 CHV a aussi compté parmi les instances auditionnées par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) dans le cadre de l'évaluation externe des objectifs et modalités du système de surveillance du VIH mise en place par Santé Publique France afin de redéfinir les objectifs de la surveillance du VIH tout en améliorant son fonctionnement et son efficience. L'investissement du TRT-5 CHV en faveur de l'amélioration de la surveillance épidémiologique va de pair avec son implication dans la recherche académique. En 2024, le collectif a intégré un groupe de l'ANRS-MIE dont l'objectif est de créer une nouvelle cohorte en phase avec les enjeux actuels de l'épidémie de VIH, sur la base de l'évaluation des cohortes AQUIVIH et FHDH menée en 2021 par un comité scientifique international.

C'est un sujet qui mobilise également la Commission Prévention d'Act Up-Paris car nous sommes conscientEs que nous ne pouvons pas mener des actions de prévention efficaces sans données épidémiologiques de qualité. Pour savoir si ce que nous faisons a un impact, pour savoir à quelle vitesse les contaminations au VIH augmentent et diminuent, nous avons besoin de données robustes, fiables et accessibles. Depuis peu, il est possible de s'appuyer sur des données locales comme l'a montré l'étude COINCIDE qui présente un état des lieux de l'épidémie de VIH en Île-de-France ainsi que l'outil de cartographie interactive Cartoviz.

> Mandat de représentation à l'ANSM

En qualité de représentant d'une association agréée des usagers du système de santé, Marc-Antoine siège au Comité Scientifique Permanent « Maladies Infectieuses et Emergentes » de l'ANSM.

Ce comité peut être consulté par la Directrice générale de l'ANSM dès lors que l'instruction d'un dossier ou d'une question portant sur les médicaments utilisés en maladies infectieuses et émergentes nécessite un avis d'experts collégial et complémentaire à l'évaluation interne, notamment du fait du caractère innovant des produits, ou de l'impact majeur de santé publique qu'ils présentent, ou dès lors qu'il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des pratiques ou des conditions d'utilisation réelles des produits.

Il peut, en particulier, être chargé de donner un avis consultatif sur :

- o les données de sécurité et d'efficacité des médicaments utilisés en maladies infectieuses et émergentes;
- o les autorisations des essais cliniques, les autorisations d'accès précoce ou compassionnelles, d'autorisations de mise sur le marché (AMM), de visas publicitaires et sur les demandes de modification de ces autorisations pour ces médicaments ;
- o le cadre de prescription compassionnelle de ces médicaments ;
- o le rapport bénéfice/risque de ces médicaments tout au long de leur cycle de vie.

> Projet de recherche ANRS TPE Hors les Murs : un accès communautaire au traitement post-exposition

En parallèle des travaux menés au sein du TRT-5 CHV sur l'accès au traitement post-exposition (TPE), Marc-Antoine suit de près un projet innovant porté par le COREVIH Arc Alpin, le CHU de Grenoble et plusieurs associations communautaires, avec le soutien financier de l'ANRS-MIE. Durant cette année, ce projet a subi quelques péripéties.

Pour rappel, l'objectif est d'expérimenter une délivrance du TPE dans les 48 premières heures suivant une exposition potentielle au VIH, non pas par unE professionnelLE de santé (infectiologue, CeGIDD, service d'urgences, etc.), mais par unE membre d'association forméE – ni médecin, ni pharmacienNE, ni infirmierE. En complément de l'évaluation médicale classique, le projet prévoit une analyse du vécu de l'expérience, menée par les laboratoires de sciences humaines Odenore et

SantéRCom, à la fois du côté des bénéficiaires et des intervenantEs associatifVEs.

Les personnes seront incluses dans le protocole lors d'un premier contact avec unE membre d'association. Ensuite, le suivi s'effectuera dans un CeGIDD ou un service d'infectiologie, selon les protocoles habituels, qu'un TPE ait été délivré ou non. L'enjeu est d'ouvrir un accès plus simple et rassurant au TPE, via des associations qui connaissent et soutiennent les publics concernés. Le/la membre d'association évalue le risque d'exposition avec la personne, délivre si besoin les cinq premiers jours de TPE, et l'oriente vers une structure médicale pour assurer la poursuite du traitement.

Une première formation a eu lieu en mars 2024 dans les locaux de AIDES à Pantin, à laquelle nous avons participé. Cependant, aucune nouvelle du projet n'a été reçue jusqu'en juillet. Olivier Epaulard, l'un des coordinateurs, nous a alors informés qu'un premier Comité de Protection des Personnes (CPP) avait été saisi en mars. En mai, ce comité a rendu un avis défavorable, non pas en raison de risques médicaux, mais pour des raisons juridiques. Le principal argument concernait une dérogation au "monopole pharmaceutique" et au Code de la santé publique (CSP), en particulier sur le fait que seul un pharmacien peut légalement délivrer un médicament. Or, un essai clinique peut justement permettre d'explorer des dérogations encadrées au CSP, dans un cadre rigoureux. L'équipe a donc travaillé avec des juristes en mai et juin pour revoir le protocole et le soumettre à un second CPP. Pour renforcer la sécurité perçue du dispositif, le comité de pilotage a décidé d'ajouter une étape : la validation par SMS, en temps réel, des décisions prises sur le terrain. Ainsi, le/la membre d'association enverra un court message décrivant l'exposition, validé par une astreinte médicale dédiée à l'étude. Il ne s'agira pas d'une consultation, mais d'une validation express accessible 24h/24.

Malgré cette évolution, le second CPP a également rendu un avis défavorable en septembre, estimant que le protocole s'écartait trop des règles en vigueur, notamment concernant la délivrance des médicaments.

Le comité de pilotage de l'étude a alors relancé des discussions avec l'ANRS-MIE et la Direction générale de la santé (DGS). Cette dernière les a orientés vers le guichet "Article 51", déjà sollicité en 2020 et qui avait alors rendu un avis négatif, pour les mêmes raisons juridiques. La DGS a proposé de déposer un dossier auprès de "France Expérimentations", un dispositif gouvernemental permettant de tester des projets innovants sous un cadre dérogatoire. Ce dossier a été transmis, et une première visio avec l'agence a eu lieu le 28 octobre 2024.

Malgré ces obstacles, le projet avance. Le comité de pilotage reste confiant sur sa faisabilité à moyen terme. En fonction de la date de démarrage, une mise à jour des formations réalisées au premier trimestre 2024 pourrait être envisagée. Le comité de pilotage reviendra vers les associations impliquées pour en discuter dès que les modalités seront clarifiées. Nous tâcherons de suivre cela de très près.

> Implication dans le COREVIH IDF Est

Depuis mars, une commission dépistage a été mise en place à l'hôpital Saint-Louis. Malgré l'identification de nombreuses problématiques en Île-de-France, les moyens humains et financiers alloués restent limités.

Le dépistage du VIH constitue une étape essentielle pour atteindre l'objectif 95-95-95 fixé par l'ONUSIDA à l'horizon 2030. Concrètement, cela signifie que d'ici 2030 :

- 95 % des personnes vivant avec le VIH doivent connaître leur statut sérologique ;
- 95 % des personnes diagnostiquées séropositives doivent bénéficier d'un traitement antirétroviral ;
- 95 % des personnes traitées doivent présenter une charge virale indétectable (<50 copies/ml).

Dans le territoire du COREVIH Île-de-France Est, le nombre de nouveaux diagnostics VIH a diminué depuis 2019, notamment en raison de la réduction de l'offre de dépistage liée à la crise du COVID. En 2023, on observe une reprise à la hausse des diagnostics, sans toutefois retrouver les niveaux de 2018.

Mais nous le savons déjà, les COREVIH vont évoluer en CoReSS pour intégrer plus largement le VIH dans la santé sexuelle. Une implication est donc prévue au sein du CoReSS Île-de-France Nord-Ouest au printemps 2025.

PRÉSENCE SUR INSTAGRAM

Le compte Instagram d'Act Up-Paris est utilisé par la commission pour promouvoir de l'information en santé sexuelle auprès des jeunes et attirer l'attention sur l'actualité de la lutte contre le VIH-Sida, notamment sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire et la surveillance épidémiologique. C'est un outil de communication indispensable.

Une donnée qui nous intéresse particulièrement pour comprendre l'usage et l'utilité des réseaux sociaux pour la commission prévention concerne l'âge des followers de la page Instagram. Nous constatons que la tranche 25-34 arrive en tête (46,4%) suivie de la tranche 35-44 (21,4%) et 18-24 (16,8%).

Autre donnée intéressante, nous remarquons toujours une majorité de femmes (56%) parmi les followers. Cela nous donne une indication sur qui fréquente nos réseaux sociaux, au même titre que la fréquentation du site REACTUP.fr, et confirme notre volonté de diversifier davantage nos contenus. Cette donnée genrée est à prendre toutefois avec des pincettes puisqu'elle ne permet pas de prendre en compte l'ensemble du spectre du genre.

NOS PERSPECTIVES 2025-2026

La lutte contre le VIH-Sida et pour la santé sexuelle reste plus que jamais un combat politique. En 2025 et 2026, nous poursuivrons notre action sur tous les fronts avec des priorités claires : informer, prévenir, dépister, militer.

Informer face aux fake news

Dans un contexte saturé de désinformation, la communication et la vulgarisation scientifique sont cruciales. Nous continuerons d'alimenter REACTUP.fr, notre plateforme dédiée à la veille scientifique, avec un objectif : rendre accessibles à nos communautés LGBTQIA+ les savoirs essentiels sur la santé sexuelle, le VIH et les IST. Un projet LSF, qui vise à améliorer l'accessibilité de l'information pour les personnes sourdes et malentendantes, sera développé en ce sens. Parallèlement, nous voulons remettre en place des réunions publiques d'information (RéPI).

Prévenir, dépister, aller vers

Malgré une année 2024 difficile, nous avons tenu bon et préparé le terrain pour lancer nos actions de dépistage rapide dès 2025, avec l'appui de l'ARS Île-de-France et de la Mairie de Paris. Parce que la prévention a un coût, nous avons besoin de financements à la hauteur pour :

- aller vers les personnes éloignées des structures de soin,
- produire et diffuser des supports de prévention adaptés à nos communautés,
- renforcer nos équipes militantes, notamment par des formations adaptées à nos besoins.

Agir sur les représentations

L'imaginaire collectif autour du VIH-Sida reste prisonnier des images du passé. Pour faire évoluer les perceptions et les pratiques dans le champ de la prévention, nous devons renforcer notre proximité avec des artistes, des collectifs, des structures culturelles, pour faire entendre de nouveaux

récits, plus justes, plus actuels, plus vivants.

Exiger, encore et toujours

Notre plaidoyer devra se renforcer autour de plusieurs axes :

- l'accès aux outils de prévention (PrEP orale et injectable, TPE hors les murs),
- la prise en charge des IST (syphilis, chlamydia, gonocoque),
- l'accès au dépistage et aux innovations thérapeutiques,
- les politiques de réduction des risques (notamment sur le chemsex),
- la transparence et l'actualisation des données épidémiologiques,
- la lutte contre les discriminations dans les parcours de santé et de prévention.

Revenir en milieu scolaire

Nous voulons renouer avec nos interventions en milieu scolaire en 2025. En Île-de-France notamment, les besoins d'information restent criants. Ces actions pourraient être enrichies par des partenariats avec le Planning Familial ou SOS Homophobie, tout en renforçant la formation de nos militantEs. Mais nous devons aussi faire face à un contexte politique hostile : baisse des budgets, censures, attaques contre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Nous ne céderons rien.

Depuis plus de 30 ans, Act Up-Paris milite sans relâche. Aujourd'hui, plus que jamais, nos combats sont d'actualité face aux reculs politiques et aux attaques contre nos droits. Prévention, dépistage, éducation, plaidoyer : nous poursuivons nos actions avec rage, rigueur et solidarité. Pour les mener, nous avons besoin de forces, de soutiens, de moyens. Parce que lutter, c'est vivre.

PERMANENCE

droits sociaux d'Act Up-Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



SOMMAIRE

PRESENTATION	3
CONTEXTE	4
L'ACTIVITE EN 2024	6
FOCUS LOGEMENT HEBERGEMENT	8
FOCUS DROITS DES ETRANGERS ET ASILE	10
NOS EXIGENCES	12
AIDES DIRECTES	14
FINANCES	16
PERSPECTIVES	18
REMERCIEMENTS	19

PRÉSENTATION

Crée en 1998 à l'initiative de la Commission Droits Sociaux d'Act Up-Paris, la Permanence Droits Sociaux a aujourd'hui pour objectifs d'accueillir, d'informer et d'accompagner toute personne vivant avec le VIH qui nous contacterait.

Afin de mener à bien ces objectifs, ce dispositif qui était à l'origine bénévole s'est doté depuis septembre 2019 d'un salarié travailleur social, d'abord à temps partiel et depuis 2021 à temps plein. Cette embauche permet aujourd'hui de proposer aux personnes accueillies un véritable accompagnement juridique et médico-social de qualité, reconnu par nos partenaires publics comme privés. En mars 2024, un poste de juriste a été ouvert afin de renforcer notre expertise et notre capacité d'accompagnement.

La Permanence conserve une dimension bénévole, avec une petite équipe très investie qui épaulle au quotidien les salariés, que ce soit sur des dossiers complexes, sur de l'accompagnement ou encore pour l'accueil le mercredi après-midi.

Concrètement, l'action de la Permanence se décline en trois axes :

- Un accompagnement vers la santé : orientation vers un-e professionnel-le de santé ou l'hôpital, information sur les traitements, échange et médiation auprès des professionnel-les de santé pour améliorer la prise en charge des PVVIH...
- Un accompagnement juridique dans l'accès aux titres de séjour ou à l'asile pour les personnes étrangères vivant avec le VIH
- Un accompagnement social dans l'accès aux droits sociaux et de santé : accès à un logement ou à un hébergement, ouverture de droits à la sécurité sociale, ouverture de droits C2S, demande auprès de la MDPH...



Arthur et Nicolas, salariés de la Permanence

L'équipe de la Permanence est constituée au 31/12/2024 de :

- Nicolas SERGEANT, coordinateur social
- Arthur DESCAT, juriste
- Corinne LAKHDARI, bénévole travailleuse sociale communautaire

CONTEXTE

La Permanence Droits Sociaux s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la région Île-de-France. Première région de France en nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et en nombre de nouvelles contaminations chaque année, l'Île-de-France concentre à elle seule près de 40 % des diagnostics VIH. Cette surreprésentation s'explique par une densité de population élevée, des inégalités sociales majeures, et la présence de publics particulièrement exposés : personnes migrantes, usager·es de drogues, travailleur·ses du sexe, personnes trans ou LGBTI+ précaires, souvent en situation d'exclusion sociale et/ou administrative.

Mais au-delà des chiffres, c'est le cadre politique, social et institutionnel régional qui détermine les conditions d'accès aux droits et aux soins. Or, ce cadre est aujourd'hui marqué par une série de reculs qui aggravent la précarité des personnes que nous accompagnons.

D'abord, le coût croissant des transports fragilise concrètement l'accès aux droits. Le prix du passe Navigo, passé à plus de 86 € par mois, pèse lourdement sur les budgets des personnes sans revenu ou avec un revenu très faible. Faute de pouvoir payer un abonnement, nombre de PVVIH renoncent à se rendre à leurs rendez-vous médicaux, à la préfecture, ou dans les services sociaux. De surcroît, l'accès à la tarification solidaire reste conditionné à des critères administratifs souvent inaccessibles aux personnes en situation irrégulière.

Ensuite, la région est marquée par une crise structurelle de l'hébergement d'urgence et du logement social. Les appels au 115 restent sans réponse pour des milliers de

personnes, et les structures d'hébergement sont saturées. Les parcours d'accès au logement pérenne sont extrêmement longs, voire inexistant pour les personnes isolées, sans enfant ou sans titre de séjour. L'instabilité résidentielle rend les suivis médicaux et sociaux très difficiles, et aggrave les risques de rupture de soins.

À cela s'ajoute une détérioration constante de l'accès aux services sociaux. Les caisses d'allocations familiales (CAF) comme les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) traitent les demandes avec des délais souvent démesurés. Les démarches sont massivement dématérialisées, ce qui exclut de fait les personnes en fracture numérique, sans équipement ou sans accompagnement. L'obtention de la Couverture maladie (PUMa, CSS ou AME) peut prendre plusieurs mois, laissant les personnes sans prise en charge sanitaire réelle.

Dans le champ de la santé, les CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) sont sous tension, et les délais pour un premier rendez-vous s'allongent, même pour des personnes récemment diagnostiquées. Même situation pour obtenir des rendez-vous auprès de certains spécialistes.

Parallèlement, les financements en faveur de la santé communautaire et des associations de lutte contre le VIH/Sida sont fragilisés, par une mauvaise répartition de celles-ci et par des décisions politiques punitives à l'égard des associations qui ne valident pas les politiques publiques décidées par des élus, alors même que les besoins explosent.

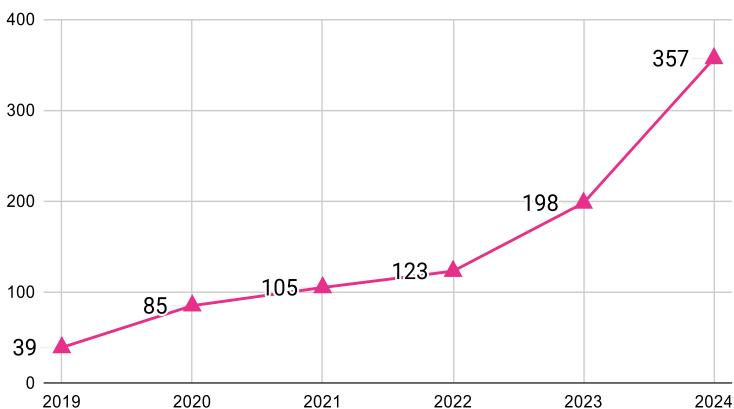
Enfin, un climat de surcontrôle sécuritaire affecte les personnes les plus précaires : contrôles d'identité et de titre de transport fréquents, présence policière renforcée aux abords des structures sociales, criminalisation des pratiques de survie. Ces politiques alimentent la peur d'être interpellé·e ou expulsé·e, et empêchent les personnes concernées d'accéder sereinement aux dispositifs de soins ou de droit.

C'est dans cette réalité que s'inscrit l'action de la Permanence Droits Sociaux d'Act Up-Paris. Face à des politiques qui multiplient les barrières à l'accès aux droits fondamentaux, notre mission est d'accompagner, de défendre et de militer aux côtés des personnes vivant avec le VIH et de toutes celles et ceux qui subissent les violences croisées du racisme, du sexism, de l'homophobie, de la transphobie, de la précarité et du VIH.

L'ACTIVITÉ EN 2024

PROFILS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES		N2024=		N2023=	
		357	%	198	%
GENRE	HOMMES	208	58,3%	121	61,1%
	FEMMES	107	30,0%	48	24,2%
	FEMMES TRANS	9	2,5%	8	4,0%
	AUTRE	1	0,3%	0	0,0%
	NON RENSEIGNÉ	32	9,0%	21	10,6%
ÂGE	3-17	0	0,0%	1	0,5%
	18-24	13	3,6%	3	1,5%
	25-44	132	37,0%	58	29,3%
	45-59	100	28,0%	51	25,8%
	60 ET +	49	13,7%	25	12,6%
	NON RENSEIGNÉ	63	17,6%	60	30,3%
SITUATION ADMINISTRATIVE	RÉGULIÈRE	97	27,2%	28	14,1%
	IRRÉGULIÈRE	45	12,6%	4	2,0%
	FRANÇAIS/EUROPÉEN	86	24,1%	55	27,8%
	EN DEMANDE D'ASILE	12	3,4%	5	2,5%
	NON RENSEIGNÉ	117	32,8%	106	53,5%
PROTECTION INTERNATIONALE	RÉFUGIÉ	27	7,6%	13	6,6%
	PROTECTION SUBSIDIAIRE	4	1,1%	0	0,0%
	DOSSIERS EN COURS	10	2,8%	6	3,0%
	PROTECTION TEMPORAIRE	0	0,0%	0	0,0%
SITUATION FAMILIALE	PERSONNE ISOLÉE	153	42,9%	69	34,8%
	COUPLE	23	6,4%	12	6,1%
	FAMILLE MONOPARENTALE	22	6,2%	8	4,0%
	FAMILLE	9	2,5%	4	2,0%
	MINEUR	0	0,0%	1	0,5%
	NON RENSEIGNÉ	150	42,0%	104	52,5%
RESSOURCES MENSUELLES	SANS RESSOURCES	39	10,9%	9	4,5%
	inf AAH	38	10,6%	13	6,6%
	ENTRE AAH ET SMIC	23	6,4%	16	8,1%
	Sup au SMIC	54	15,1%	23	11,6%
	NON RENSEIGNÉ	203	56,9%	137	69,2%

File active au 31 décembre : 2019 - 2024



En 2024, la file active a connu une progression sans précédent.

Depuis 2019, cette augmentation s'observe de manière régulière : +20 personnes accompagnées entre 2020 et 2021, puis +18 entre 2021 et 2022. En 2023, une première hausse significative avait déjà été enregistrée avec +75 personnes supplémentaires. Mais cette année, un nouveau cap est franchi avec +159 personnes accompagnées, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2023.

Cette évolution s'explique par une combinaison de facteurs, à la fois organisationnels et sociaux — ces derniers étant particulièrement préoccupants.

D'un point de vue interne, cette hausse est en partie le reflet du travail rigoureux mené quotidiennement pour garantir un accompagnement de qualité : les dossiers sont désormais plus complets, les erreurs réduites, et le suivi nettement amélioré. Cette structuration renforcée (aidée notamment par un meilleur logiciel de gestion des dossiers) permet non seulement d'obtenir des données plus fiables que les années précédentes, mais aussi de simplifier nos pratiques : des dossiers bien construits évitent de devoir rechercher les mêmes informations à plusieurs reprises, ce qui représente un gain de temps précieux. Enfin, cette meilleure efficacité et ce travail de qualité permet que de plus en plus d'associations et d'organismes nous orientent des personnes et renforce également le bouche à oreille.

Sur le volet social, notre constat est moins réjouissant. Nous observons une augmentation très significative du nombre de personnes accompagnées en situation irrégulière, sans ressources, notamment des femmes avec enfants. Nous observons également des difficultés toujours plus grandes pour sortir de ces situations de grande précarité : les personnes restent plus longtemps sans ressources, plus longtemps à la rue etc.

FOCUS LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

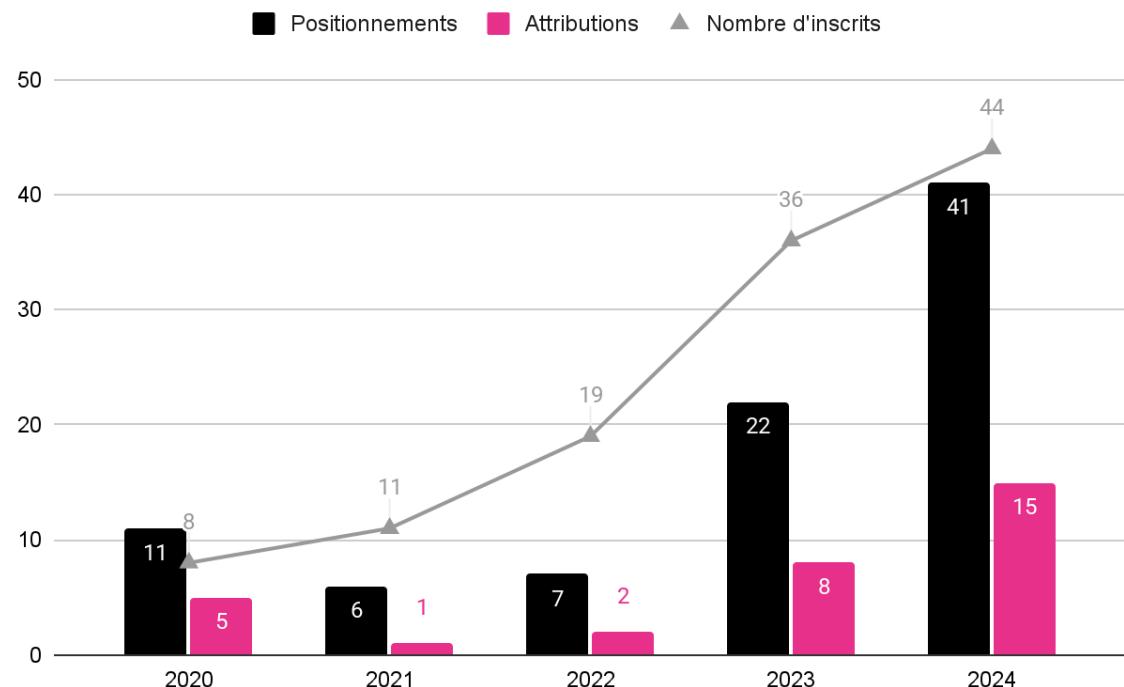
Dans le prolongement des années précédentes, l'année 2024 a de nouveau été marquée par une forte activité autour des questions de logement et d'hébergement au sein de la Permanence Droits Sociaux. Comme chaque année, ce sont des problématiques centrales qui motivent une part importante des demandes d'accompagnement.

File active et inscription à la PILS

La **file active logement** ne cesse de croître : **44 personnes** étaient inscrites sur notre fichier PILS (Plateforme Inter associative Logement SIDA) au 31 décembre 2024, contre **36 en 2023** et **19 en 2022**. Cette progression constante confirme non seulement l'**ampleur des besoins**, mais aussi la **pertinence du suivi proposé** au sein de la permanence.

Act Up-Paris est désormais la **deuxième association de la PILS en nombre de personnes inscrites**, ce qui témoigne de l'**engagement soutenu de l'équipe** dans la préparation et la présentation de dossiers complets, argumentés et suivis dans la durée.

Positionnements, attributions et nombre de personnes inscrites par Act Up-Paris sur la PILS



Positionnements et relogements

Les résultats obtenus en 2024 sont les meilleurs à ce jour :

- **Le nombre de positionnements a doublé par rapport à 2023**, poursuivant la dynamique enclenchée l'année précédente (22 en 2023 contre 7 en 2022).
- **Le nombre d'attributions et de relogements dans le logement social a atteint un record** pour notre association, avec **15 relogements**, contre 8 en 2023 et 2 en 2022.

Ces résultats sont rendus possibles grâce à un **travail de fond mené sur les dossiers** et à l'utilisation rigoureuse de la PILS, qui reste **un outil indispensable** pour accéder au logement social en Île-de-France.

Inquiétudes persistantes sur l'hébergement

En parallèle, la situation reste préoccupante sur le volet hébergement. Comme anticipé, **les préparatifs liés aux Jeux Olympiques de Paris ont eu un impact direct sur les personnes hébergées ou en attente d'une solution stable**. Nous constatons :

- une **forte diminution des propositions d'hébergement**,
- une **saturation persistante du 115 francilien**,
- des **déplacements ou expulsions de campements et de squats**, rendant les conditions de vie encore plus précaires.

Ces constats confirment la **nécessité urgente d'un engagement structurel** pour garantir des solutions d'hébergement dignes, pérennes et adaptées, indépendamment des contextes événementiels ou politiques.

FOCUS ASILE ET DROITS DES ÉTRANGERS

L'idée que le visage du VIH/SIDA est protéiforme et a évolué au fil des années est une réalité. Nous avons dû nous spécialiser dans le droit des étrangers et le droit d'asile pour suivre l'évolution du public d'Act Up-Paris. En 2024, sur 172 nouvelles arrivées à la permanence droits sociaux, 140 étaient des personnes étrangères, soit 81 % des nouveaux arrivants. Parmi elles, au moins 30 % étaient en situation irrégulière, tandis que les autres étaient en attente de renouvellement de leur titre de séjour, avec tous les enjeux que cela implique.

Ce constat a conduit à l'embauche d'un juriste spécialisé afin de répondre au mieux à ces nouveaux besoins.

Concernant les titres de séjour pour soins, leur renouvellement devient de plus en plus complexe pour certains pays, notamment la Côte d'Ivoire. La question centrale est celle de l'accessibilité effective du traitement dans le pays d'origine. Or, comme le rappelle l'arrêté du 5 janvier 2017 :

« Des progrès significatifs ont été permis par l'élargissement de l'accès au traitement. Toutefois, l'accroissement du nombre de personnes vivant avec le VIH, le déficit important en personnels de santé, les problèmes majeurs d'approvisionnement (ruptures de stocks fréquentes), l'irrégularité de la distribution, les difficultés de planification des antirétroviraux de première ligne et d'accès aux antirétroviraux de seconde ligne, ainsi que l'absence d'outils virologiques de suivi de l'efficacité du traitement doivent être pris en compte. La situation, y compris dans les pays bénéficiant de programmes de soutien internationaux, est la suivante : seul un nombre restreint de personnes, au regard des besoins dans les pays, peuvent avoir effectivement accès aux traitements de manière efficace et continue, avec des critères d'éligibilité stricts. Dans l'ensemble des pays en développement, il n'est donc pas encore possible de considérer que les personnes séropositives peuvent avoir accès aux traitements antirétroviraux ni à la prise en charge médicale nécessaire pour tous les porteurs d'une infection par le VIH dès le diagnostic. »

Nous militons pour une appréciation réaliste de la situation des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) dans leur pays d'origine et pour la prise en compte des discriminations auxquelles elles font face si leur statut venait à être dévoilé (rejet familial, refus de prise en charge médicale, violences physiques et psychologiques).

Concernant les personnes étrangères en situation régulière qui nous sollicitent pour les accompagner dans leur renouvellement, nous alertons sur une situation alarmante que nous avons trop souvent observée cette année. Bien que les demandes de renouvellement aient été effectuées dans les délais, soit entre quatre et deux mois avant l'expiration du titre de séjour actuel (un délai contre-intuitif qui complique encore davantage l'accès à la régularisation), ces personnes se retrouvent confrontées à des ruptures de droits en raison des dysfonctionnements de la plateforme ANEF, mise en place dans le cadre de la dématérialisation des demandes de titres de séjour. Ces interruptions de droits ont des conséquences catastrophiques : perte d'emploi, perte de logement, et précarisation accrue de personnes déjà vulnérables. Le Défenseur des droits a d'ailleurs alerté les pouvoirs publics sur cette situation dans un rapport publié en décembre 2024.

Sur l'asile :

Dans le cadre de notre permanence, nous avons également constaté une augmentation du nombre de personnes sollicitant un accompagnement pour leur demande d'asile. En 2024, ces demandes concernaient majoritairement des personnes issues de la communauté LGBT, cumulant ainsi un double stigmate avec la séropositivité.

Cette dimension de la permanence prend une place de plus en plus importante. Comme mentionné précédemment, l'avenir du titre de séjour pour soins devenant incertain, nous en arrivons à considérer la demande d'asile comme un ultime recours. Cependant, il est essentiel de rappeler que cette démarche a de lourdes conséquences sur la santé mentale des personnes concernées. C'est une procédure longue et éprouvante qui nécessite un accompagnement personnalisé. En effet, les demandeurs d'asile doivent exposer en détail les moments les plus traumatisants de leur vie à des inconnus, sans aucun soutien psychologique.

En 2024, pour les dossiers de demande d'asile que nous avons suivis du début jusqu'au résultat de l'OFPRA (et de la CNDA pour l'un d'entre eux), nous avons obtenu 100 % de réussite. Cependant, ce chiffre ne tient pas compte des dossiers encore en attente de réponse. Nous dénonçons les délais toujours plus longs de l'OFPRA, avec des attentes de plus de six mois avant d'obtenir une convocation, y compris pour des personnes placées en procédure accélérée.

Nous dénonçons également le placement en procédure accélérée de personnes séropositives ayant découvert leur statut en France après un parcours migratoire souvent traumatique. Ces personnes sont pénalisées pour ne pas avoir déposé leur demande d'asile dans les 90 jours suivant leur arrivée, alors même qu'elles doivent assimiler cette nouvelle réalité et commencer leur suivi médical. Grâce au travail des avocats avec lesquels nous collaborons, nous parvenons à faire rectifier ce placement en procédure accélérée. Rappelons que cette procédure prive les demandeurs d'asile des conditions matérielles d'accueil (logement, allocation ADA...), ce qui agrave leur précarité. Nous déplorons devoir passer par des recours judiciaires chronophages et exigeons que cette problématique soit prise en compte dès le dépôt de la demande d'asile.

Si nous sommes fiers des résultats obtenus cette année, il est important de préciser qu'ils concernent uniquement les personnes que nous avons pu accompagner dès le début de la procédure. Pour les autres, qui ont bénéficié d'un accompagnement bâclé par des structures financées par l'État et en sous-effectif, voire d'aucun accompagnement, la situation est bien différente. Cela illustre une fois de plus l'importance du suivi personnalisé que nous proposons.

Demander l'asile, ce n'est pas immigrer pour des raisons économiques, comme certains voudraient le faire croire. C'est avant tout chercher une protection face aux persécutions ou aux menaces avérées dans le pays d'origine. Cela est particulièrement vrai pour les demandeurs d'asile LGBT, pour qui il s'agit d'une question de survie et d'une opportunité, souvent tardive, de vivre enfin librement.

NOS EXIGENCES

Droit des étrangers

- Faciliter l'obtention et le renouvellement du titre de séjour pour soins, en prenant en compte la réalité de l'accès aux traitements dans les pays d'origine.
- Réduire les délais de traitement des demandes de titre de séjour et garantir un accès effectif aux démarches administratives, notamment en corrigeant les dysfonctionnements de l'ANEF.
- Renforcer la formation des agents administratifs pour éviter les décisions arbitraires et injustes.
- Sanctionner les interruptions de droits causées par les retards et erreurs administratives, qui précarisent encore davantage les personnes concernées.

Droit d'asile

- Assurer un accompagnement psychologique des demandeurs d'asile, en particulier les personnes LGBTQI+ et PVVIH, confrontées à de lourds traumatismes.
- Interdire le placement en procédure accélérée des personnes séropositives, qui prive de conditions matérielles d'accueil et aggrave leur précarité.
- Réduire les délais de traitement des demandes d'asile, en veillant au respect des droits fondamentaux des demandeurs.
- Garantir un accès aux soins pour tous les demandeurs d'asile, dès leur arrivée sur le territoire.
- Améliorer le financement des associations pour un accompagnement digne et efficace des demandeurs d'asile.

Logement

- L'augmentation massive du nombre de logements sociaux accessibles aux personnes précaires, en particulier en Île-de-France.
- Une transparence totale des critères d'attribution.
- La prise en compte réelle de la santé, du handicap, de la précarité administrative et des violences subies dans l'évaluation des situations.

Hébergement :

- Un plan d'urgence pour désaturer le 115 et garantir un hébergement inconditionnel et durable, toute l'année
- L'arrêt immédiat des expulsions de squats et campements sans solution de relogement.
- Le développement de dispositifs d'hébergement de stabilisation avec un accompagnement global et respectueux des droits des personnes.
- La prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le VIH dans les dispositifs d'hébergement (accès aux soins, continuité de traitement, non-discrimination).



1er décembre 2024



Fatimata, militante et bénéficiaire de la permanence !



Marche des fiertés 2024



AIDES DIRECTES

Les aides directes versées dans le cadre de la Permanence Droits Sociaux se déclinent en deux grandes catégories :

- les aides financières, accordées à un nombre croissant de bénéficiaires au cours de l'année ;
- la prise en charge hôtelière, mobilisée pour les personnes en situation de grande précarité nécessitant un hébergement d'urgence, lorsque les dispositifs de droit commun sont insuffisants ou inaccessibles.

Aides financières

En 2024, 105 personnes ont bénéficié d'une aide financière, dont 23 enfants, répartis au sein de 12 familles. Cette progression est significative par rapport à 2023, où 33 personnes seulement avaient été concernées, dont 4 familles. Elle reflète à la fois l'augmentation des besoins exprimés sur le territoire et la réactivité de la permanence dans la mise en œuvre de réponses concrètes.

Les aides ont été réparties en cinq grandes catégories :

- **Aides alimentaires** : plus de 180 distributions de tickets services ont été réalisées, représentant la part la plus importante des aides en volume.
- **Aides à la régularisation** : 16 timbres fiscaux ont été pris en charge pour accompagner des démarches liées aux titres de séjour.
- **Aides à la mobilité** : 291 passes Navigo ont été financés, essentiels pour faciliter l'accès aux démarches, aux soins ou à l'emploi.
- **Aides à la vie quotidienne** : 8 aides ont permis de couvrir des frais ponctuels comme des factures, des frais de confort en hospitalisation ou encore des déplacements en VTC/taxi.
- **Aides exceptionnelles** : 16 aides ont été attribuées sur évaluation sociale, pour répondre à des situations particulières ou imprévues.

Le budget total consacré à ces aides en 2024 s'élève à plus de 33 000 €, soit une hausse très nette par rapport à l'année précédente.

Prise en charge hôtelière

Le dispositif de prise en charge hôtelière s'adresse aux personnes en situation d'extrême précarité, pour lesquelles aucune autre solution d'hébergement n'est mobilisable à court terme.

En 2024, 15 personnes ont bénéficié de ce dispositif, dont 2 familles, pour un total de 1 745 nuitées. Le coût global s'élève à plus de 66 000 €, soit un coût moyen de 37,84 € par nuitée.

Cette prise en charge a permis d'assurer un abri stable et sécurisé dans des situations d'urgence (sortie d'hospitalisation, violences, errance, isolement), malgré les contraintes budgétaires et logistiques que cela implique.

Une saturation progressive du dispositif

L'année 2024 a marqué un tournant dans la gestion des aides directes, avec une hausse continue des demandes, tant pour les aides financières que pour les hébergements d'urgence. Nous atteignons aujourd'hui un point de saturation sur plusieurs plans :

- Sur le plan budgétaire, les dépenses ont augmenté de manière significative, imposant un pilotage plus fin et des arbitrages plus fréquents.
- Sur le plan humain, la complexité des situations demande un accompagnement intensif qui dépasse la capacité actuelle de l'équipe.
- Sur le plan logistique, le nombre insuffisant de salarié·es dédié·es à la Permanence rend difficile la gestion quotidienne du dispositif. C'est actuellement le coordinateur social qui prend en charge l'ensemble de la gestion des aides, en plus de ses missions de coordination et d'accompagnement, ce qui limite fortement la soutenabilité de l'organisation.

Perspectives et améliorations pour 2025

Face à ce constat, un règlement interne est en cours d'élaboration pour encadrer l'attribution des aides directes. Il définira des critères précis et partagés, permettant :

- une répartition plus équitable des ressources ;
- une maîtrise budgétaire renforcée ;
- une meilleure lisibilité de l'action menée.
- Ce cadre constituera un outil essentiel pour poursuivre nos missions en 2025 tout en maintenant une gestion responsable, transparente et soutenable de l'aide apportée.

FINANCES

BUDGET SIMPLIFIE	REALISE 2024	REALISE 2023	PREVISIONNEL 2025
CHARGES			
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 922 €	14 398 €	25 500 €
- dont achats et autres achats	450 €	700 €	1 400 €
- dont part du loyer et des charges du local	7 097 €	10 393 €	17 000 €
- dont frais de déplacement	1 404 €	2 501 €	3 500 €
- dont frais postaux	1 666 €	456 €	2 000 €
- dont frais téléphonie et télécoms	549	348 €	750 €
- assurances	756 €	0	1 000 €
LOCATIONS AUTRES	1571	4 201 €	0 €
ADHESIONS ET ABONNEMENTS	442	250 €	0 €
DIVERS	2912	1 571 €	1000 €
- dont formations	1940	1 370 €	1000 €
HONORAIRES EXTERIEURS	3000	6 341 €	6 000 €
AUTRES PRESTATIONS	1 747 €	864 €	5 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	783 €	470 €	350 €
AIDES DIRECTES	99 899 €	38 851 €	55 000€
- dont aides financières	33 615 €	12 752 €	20 000€
- dont mises à l'abri en hôtel	66 284 €	26 099 €	35 000€
MASSE SALARIALE	57 397 €	35 709 €	93 500 €
RECEPTION (convivialité)	222 €	2 918 €	5 000 €
TOTAL CHARGES	179 895 €	105 573 €	190 500 €
PRODUITS			
SUBVENTIONS PUBLIQUES	22 750 €	22 500 €	80 000€
- Mairie de Paris	18 750 €	22 500 €	50 000€
- FDVA	4 000 €	Non demandé	5000 €
- Région IDF	0 €	0 €	25 000 €
DONS ET SUBVENTIONS PRIVEES	92 500 €	71 833 €	110 000 €
- dons, collecte auprès du grand public	13 500 €	7 154 €	25 000 €
- Sidaction	44 000 €	27 000 €	45 000 €
- Fondation abbé pierre	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- Gilead	10 000 €	12 500 €	15 000 €
- Solidarité Sida	Non demandé	Non demandé	0 €
VENTES MERCHANDISING	0 €	179 €	500 €
TOTAL PRODUITS	115 250 €	94 333 €	190 500 €

Le budget global de la Permanence Droits Sociaux en 2024 a augmenté de 74 322 euros soit +41,31% par rapport à 2023.

Cette importante augmentation s'explique par deux facteurs :

- L'augmentation de la masse salariale pour atteindre 57 397€ (+37,79% vs 2023) due à l'embauche plus que bienvenue d'un second salarié à mi-temps.
- Une augmentation de 61,11% des aides directes et notamment des frais d'hôtel fournis aux personnes accompagnées par la Permanence due en grande partie au contexte des JO 2024 dans lequel nous avons fait le choix de maintenir les personnes dans leurs hôtels faute d'autre solution.

En parallèle, nous avons travaillé à réduire certaines dépenses ou à mieux répartir certaines dépenses avec les autres projets de l'association ou à contenir certaines dépenses : le loyer a été répartie différemment, les achats, les frais de déplacement, les locations, les honoraires extérieurs ou encore les frais de réception ont largement diminués.

Sur les rentrées d'argent plusieurs éléments importants :

- Une baisse de subvention non justifiée de la mairie de Paris passant ainsi à 18 750€ (-20%)
- Une augmentation importante du soutien de Sidaction (+38,64%) due notamment au fond d'urgence pour les aides directes
- Le quasi-doublement des dons collectés auprès du public fléchés sur les activités de la Permanence grâce à un crowdfunding organisé en milieu d'année via Helloasso pour permettre de prendre en charge à l'hôtel une famille à la rue.

Au total, le bilan financier est négatif de manière exceptionnelle cette année : 64645 euros manquent au financement de la Permanence mais cette somme est comblée par la trésorerie de l'association.

LA PERMANENCE DROITS SOCIAUX FONCTIONNE AVEC 80% D'ARGENT D'ORIGINE PRIVÉE

PERSPECTIVES ET PROJETS POUR L'AVENIR

1- Demande d'agrément pour faire de la domiciliation

Alors que la file active augmente, une question se pose quotidiennement : où domicilier les personnes accueillies ? S'il existe de nombreux dispositifs à Paris, comme l'illustre notre partenariat avec ARCAT, il devient nécessaire que nous puissions mettre en place notre propre solution pour des questions de praticité et éviter un maximum de perdre de vue les personnes. Par ailleurs, il convient de noter des dysfonctionnements ou des saturations auprès de dispositifs existants à l'image de Paris Adresses qui refuse ou radie régulièrement des personnes.

Au-delà de la distribution du courrier, l'obtention d'un agrément de domiciliation nous permettrait de gagner en efficacité, en rapidité et de réorganiser complètement notre manière d'accueillir les personnes en dehors du cadre sans rendez-vous du mercredi après-midi.

Cette solution ne sera possible qu'à condition d'obtenir un agrément auprès de la DRIHL mais également d'obtenir des financements suffisants pour pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Ce sera un des objectifs prioritaires en 2025.

2- Pérennisation du poste de juriste en droit des étrangers et ouverture d'un second poste de travailleur social

L'année 2024 a confirmé le besoin d'une augmentation du nombre de salariéEs sur la Permanence Droits Sociaux. L'augmentation de la file active, particulièrement importante cette année, si elle démontre un fort attachement pour notre travail et une reconnaissance de ce dernier, ne peut s'accompagner que de la pérennisation des postes actuels et doit emmener vers une augmentation des horaires sur le poste de juriste et l'ouverture d'un nouveau poste en travail social.

Une piste de réflexion est également l'insertion professionnelle. En effet, de nombreuses personnes accueillies dans le cadre de la Permanence sont en demande d'un accompagnement spécifique dans ce domaine et les dispositifs existants sont très souvent insuffisants, inadaptés ou saturés.

3- Organiser un accueil de stagiaires INFORMATION = POUVOIR

Au cours de ces dernières années, l'équipe de la Permanence a développé une expertise conséquente sur l'accompagnement spécifique des PVVIH mais de manière plus globale plus des thèmes plus généraux : le droit des étrangers, le droit au logement, les droits sociaux plus généralement, l'accompagnement juridique et social etc.

Alors que le cœur de la lutte contre le SIDA est basé sur l'empowerment, il nous semble nécessaire et essentiel de transmettre ces connaissances, compétences et expertises à des professionnels en formation, raison pour laquelle nous envisageons courant 2025 de recruter des stagiaires juristes et/ou en travail social.

4- Recruter plus de bénévoles

Pour faire face à l'augmentation de la file active, la constitution d'une petite équipe de bénévoles serait nécessaire afin de pouvoir accueillir les personnes dans les meilleures conditions et proposer des accompagnements plus soutenus pour les personnes qui en auraient besoin, notamment des accompagnements physiques que nous n'avons pas suffisamment de temps pour faire autant que nous le voudrions. Nous sommes par ailleurs déjà sollicités par des personnes avec des expertises spécifiques (juristes, travailleurs sociaux) qui souhaiteraient pouvoir nous aider. Charge à nous de formaliser cet engagement et qu'il soit cadré pour s'intégrer au mieux dans l'activité de la Permanence.

5- Relancer les événements de convivialité

Malheureusement 2024 n'a pas laissé la place à l'organisation d'évènements de convivialité comme en 2023. Nous tenterons en 2025 de réparer cela puisqu'il s'agit d'une demande régulière des personnes accueillies. Il faudra pouvoir compter sur l'engagement des militantEs de l'association pour organiser ces moments qui demandent une logistique particulière et des moyens financiers et humains afin qu'ils se passent au mieux.

REMERCIEMENTS

Cette année encore, nous remercions en premier lieu les centaines de personnes vivant avec le VIH qui continuent de nous faire confiance année après année pour les accompagner dans leurs vies et souvent sur des sujets très intimes et complexes.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des militantEs, associations, organismes, partenaires et alliéEs de la Permanence et qui nous permettent d'effectuer notre travail du mieux possible et en particulier : les associations PASTT, ARCAT, Actions Traitements, le Comité des Familles, Sidaction, Supersero, ainsi que les avocatEs Maîtres Angliviel, De Seze, Cabot, Kerihuel, Rosin.

Crédits :

Date : Juin 2025

Directeur de publication : Arlindo CONSTANTINO

Coordination : Nicolas SERGEANT

Rédaction : Nicolas SERGEANT, Arthur DESCAT, Julien BRUNEAU (finances)

Crédits photos : Act Up-Paris, Archives Nationales, @hele.pavaleca